

Compte-rendu conseil municipal du 9 mai 2019

Présents: Mmes Françoise GROSS, Marie DONNAT, Ameline DIENOT, MM. Robert CARTIER, Louis WALLAERT, Jean-Christophe HERY, Gérard COTE, Christian VILLE

Absents/Excusés: Camille ROUSSEAUX, Lauriane RANCHON, David MONON

Rédacteur du présent compte-rendu : Françoise Gross

ORDRE DU JOUR:

- 1) Approbation du compte rendu du 5 avril 2019
- 2) Délibération : Compte Administratif 2018 CCAS
- 3) Délibération : ONF = Travaux Darne RTM suivi de mouvements terrain statut
- 4) Délibération : Subventions associations
- 5) Délibération : Renouvellement convention ADS
- 6) Délibération : Contrat agent communal
- 7) Délibération : taux contributions directes
- 8) Délibération : convention d'occupation précaire du logement

<u>Informations - questions diverses</u>:

- 9) Organisation élection REU
- 10) Urbanisme : rencontre DDT
- 11) Chapelle de Trezanne
- 12) Information Linky
- 13) Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 5 avril 2019

Vote: pour: 6 contre: 0 abstention: 0

Arrivé de Christian VILLE

2. Compte Administratif 2018 CCAS

Le Conseil Municipal réuni pour l'approbation du compte administratif 2018, constate

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	0€
Recettes de l'exercice	0€
Excédent de clôture	0€
Déficit antérieur reporté	0 €
DEFICIT CUMULE AU 31/12/2018	

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	6 676.37 €
Recettes de l'exercice	14 513.38 €
Excédent de clôture	7 837.01 €
Excédent antérieur reporté	1970.01 €
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018	9 798 39 €

Vote: pour: 6 contre: 0 abstention: 0

3. ONF = Travaux – Darne – RTM suivi de mouvements terrain - statut

* L'ONF a fait parvenir un devis de 160 000 € concernant des travaux de sécurisation de Darne. Le Conseil sursoit à une décision compte tenu de l'incertitude des taux de subventions.

Vote: pour: 7 contre: 0 abstention: 0

Arrivé de Louis Wallaert

* Le Conseil décide de reconduire la convention d'assistance technique relative au suivi des mouvements de terrain pour un montant de 1752€ TTC (un relevé annuel – complété par les frais de bureau d'étude.

Vote: pour: 8 contre: 0 abstention: 0

- * M. Wallaert donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2019 dans la forêt communale soumise au Régime forestier.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- I Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 au martelage des coupes désignées ci-après
- 2 Précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER:

Position par		Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
rapport à l'Aménagement	Parcelles	Délivrance= affouage (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnes prévente	Bois façonnes	Bois façonnes contrat
	23	55 m3 de feuillus	109 m3 de sapin	X				
Coupes réglées	24	52 m3 de feuillus	79 m3 de sapin	X				
Coupes non réglées								

Vote: pour: 8 contre: 0 abstention: 0

* « Le conseil municipal de Saint Martin de Clelles réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures ».

Vote: pour: 7 contre: 0 abstention: 1

4. Subventions aux associations

Voir tableau en annexe.

Pour le Sou des écoles de Clelles :

Les années précédentes la subvention accordée correspondait à un projet précis et la demande était proportionnelle au nombre d'enfants de chacune des communes concernées (classe d'eau, séjour Vanoise des élèves de cycle 3). Cette année aucune présentation détaillée n'est faite hormis le fonctionnement général de l'association.

Le Conseil Municipal souhaite connaître d'une manière plus détaillée les projets 2019 pour pouvoir les présenter à notre conseil. Un courrier sera envoyé dans ce sens à la présidente de l'association.

Vote: pour: 8 contre: 0 abstention: 0

5. Convention ADS

Le Conseil décide de renouveler la convention avec le service ADS de la Communauté de Communes du Trièves.

Rappel du calcul du coût du service commun

- Frais de personnel chargés : 2 agents représentants 1 ETP, y compris les déplacements liés aux missions du service, estimés à 50 000 C.

Frais de fonctionnement du service : Locaux, petit matériel, papeterie, photocopies, affranchissements fixés de façon forfaitaire à 10% des frais de personnels chargés.

Les communes participent financièrement au fonctionnement de ce service commun de la façon suivante :

Partie fixe : 50% du coût annuel du service calculé sur la base de la population communale (chiffres INSEE au 1e` janvier de l'année)

Partie variable : 50% du coût du service calculé sur la base de l'Equivalent Permis de Construire (EPC) définissant un coût par nature de l'acte (PD, PC, CUa....).

La part variable est calculée en fonction du nombre d'actes instruits et selon la valeur EPC par acte suivante :

Nature	Permis de	Permis	Permis	Déclaration	Certificat
document	construire	Démolir	d'Aménager	préalable	
					Urbanisme
					A et B
Tarifs/acte	115 €	90 €	140 €	80 €	45 €

La répartition partie fixe/partie variable est fixée à 50%/50%. Elle pourra être revue en fonction de l'activité du service.

S'ajoutent pour la première année, <u>pour tout nouvelle adhésion au service commun</u> un cout d'initialisation et un droit d'entrée calculés de la façon suivante :

Coût d'initialisation : La mise à jour de la plateforme logicielle est estimée à 450 € par commune,

Le droit d'entrée est fixé à 1€/habitant.

Vote: pour: 8 contre: 0 abstention: 0

6. Contrat Agent Communal

L'actuel agent communal partira à la retraite le 1^{er} juin 2019 (validation de la CARSAT). La personne qui le remplace est actuellement à 18h en contrat CDD jusqu'au 31 mai 2019. Le Conseil Municipal décide de prolonger ce contrat jusqu'au 30 septembre 2019.

Vote: pour: 8 contre: 0 abstention: 0

7. Taux contributions directes

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire à l'identique les taux de contributions directes votés en 2018 pour l'année 2019.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux ci-dessous pour 2019 :

- Taxe d'habitation (TH):

12%

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B)

20%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.NB)

131.59%

 $Vote: pour: 8 \qquad \qquad contre: 0 \qquad \qquad abstention: 0$

8. Convention d'occupation précaire du logement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ➤ attribue le logement du 1^{er} étage de gauche à Monsieur Daniel GARCIA (F2 de 41 m2),
- autorise la signature des conventions d'occupation précaire de ce logement à effet du 7 juin 2019
- > loyer : 310€ (pas de changement de conditions par apport à l'ancien locataire)
- > provisions pour charges mensuelles : 41 € (chargesrévisées en mars 2019)
- ➤ dépôt de garantie : 310€

Vote: pour: 6 contre: 0 abstention: 2

Questions diverses:

9. Organisation élections / REU

BUREAU DE VOTE N°1 - 8H / 18H

	PRENOM	PRENOM	PRENOM
8H-10H30	Jean Christophe	Françoise	Jean Claude
10H30-13h	Christian	Ameline	Gérard
13h-15h30	Louis	David	Camille
15h30-18h	Robert	Marie	Josette

PRESIDENT: Robert CARTIER
ASSESSEUR 1: Ameline DIENOT
ASSESSEUR 2: Marie DONNAT
SECRETAIRE: Josette MICAND

10. Urbanisme : rencontre avec la DDT

La commune souhaite rencontrer la DDT avec la responsable du service ADS de la CCT en vue de l'application de la nouvelle carte des risques. Pas de réponse à ce jour.

11. Chapelle de Trezanne

Une réunion s'est déroulée début mai à Trezanne pour l'organisation de la journée d'inauguration des vitraux de la chapelle. Travaux de nettoyage sur Trezanne en cours (sablage du portillon – nettoyage des abords de la chapelle)

Cérémonie à 11h le 15 juin.

12. Linky

Une réflexion est lancée sur l'installation des compteurs linky sur la commune (risque sur la santé...)

13. Questions diverses

- PATA : Cette année, c'est la commune d'Avignonet qui se charge de mutualiser la demande de PATA auprès des différentes communes du Trièves.
- La question des éventuels travaux de l'église sera abordée au prochain conseil.

Prochain CM le 20 juin

REUNION PUBLIQUE SAMEDI 29 JUIN A 10 HEURES, suivie de la réunion de préparation pour l'accueil des habitants de Vidrà.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 23h00.